

Envoyé en préfecture le 08/10/2021
Reçu en préfecture le 08/10/2021
Affiché le **- 9 OCT. 2021**
ID : 056-215601626-20211005-DB20211010-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 5 octobre 2021

CANDIDATURE AU LABEL NATIONAL « TERRE Saine, COMMUNES SANS PESTICIDES »

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 30
Pouvoirs : 03
Absent : 00

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°10

CANDIDATURE AU LABEL NATIONAL « TERRE Saine, COMMUNES SANS PESTICIDES »

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Depuis plusieurs années, la Ville de Ploemeur a fait le choix de réduire au maximum l'usage des produits phytosanitaires sur son territoire avec pour objectif leur suppression totale. Cet engagement a été récompensé, en 2020, par l'obtention du prix « Zéro phyto », décerné par la Région.

Aujourd'hui, la Région propose à Ville de Ploemeur de faire reconnaître son prix « Zéro phyto » à l'échelle nationale en candidatant au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides », animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

L'objectif de ce label national est de :

- Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires (y compris cimetières et terrains de sport de plein air) ;
- Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé » vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville ;
- Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Les objectifs visés par la Ville de Ploemeur concernent des enjeux de préservation de la biodiversité (faune et flore), de reconquête de la qualité des eaux et de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics ainsi que celle des citoyens.

La candidature de la Ville a pour obtenir le label national Terre Saine, conformément au cahier des charges et à la grille d'évaluation, s'inscrit dans une politique de non utilisation de produits phytosanitaires sur son territoire communal depuis au moins un an et d'engagement à rester en zéro pesticide.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du jeudi 23 septembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à candidater en faveur de l'obtention du label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire